

LES DROITS DE LA PERSONNE AUX PHILIPPINES

ENJEU

La situation des droits de la personne aux Philippines s'est améliorée radicalement au cours des dernières années et figure parmi les meilleures de la région. Tant sur le plan des politiques que des attitudes, le gouvernement philippin présente dans ce domaine, pour ce qui touche de nombreuses questions, plus d'affinités avec l'Occident qu'avec l'Asie. Des problèmes subsistent, mais des progrès importants ont été accomplis en matière de discipline militaire et policière ainsi que dans le système judiciaire.

CONTEXTE

Une diminution prononcée des violations des droits de la personne aux Philippines depuis 1989 et une amélioration importante de la situation à ce chapitre depuis 1995 marquent bien la volonté des Philippines de tourner résolument le dos au triste bilan qui était le sien en matière de droits de la personne. Tournée vers l'avenir, l'administration Ramos est résolue à mener à bien son programme de réformes sociales et économiques « Philippines 2000 », et à poursuivre une croissance économique durable fondée sur la concurrence mondiale et sur la responsabilisation de la population. Ces politiques ont eu pour effet de promouvoir globalement les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement. Les violations qui se produisent encore sont largement dues à des attitudes enracinées et à la structure de la société philippine. Amnistie Internationale a évalué, en juillet 1995, à 1 600 le nombre de personnes toujours portées manquantes, la majorité ayant disparu pendant le régime Marcos et dans les premiers temps de l'administration Aquino. Des éléments des forces armées, de la police nationale, des milices populaires et des groupes d'insurgés figurent parmi les principaux auteurs de violations des droits de la personne. Le Canada prend une part active à la promotion de ces droits par l'intermédiaire de divers mécanismes d'APD.

La République des Philippines a un régime démocratique fondé sur un système politique multipartite mal structuré. Les principes de la promotion et de la protection des droits de la personne sont enchâssés dans sa constitution, qui est aussi à l'origine de la création de la Commission des droits de la personne des Philippines, organe indépendant qui assure la promotion et la protection de ces droits. Les Philippines contribuent aussi à la promotion des droits de la personne à l'échelle internationale en participant activement aux débats des forums onusiens de droits de la personne. Elles sont aussi signataires de toutes les conventions internationales pertinentes à ce chapitre.

Depuis qu'il a été porté au pouvoir dans le cadre d'élections libres et démocratiques en 1992, le président F.V. Ramos a renforcé la stabilité politique et introduit des réformes économiques dont l'action combinée a fait des Philippines un pays de plus en plus ouvert aux affaires et attrayant sur le plan de l'investissement. L'administration Ramos considère la promotion des droits de la personne et du développement économique comme deux priorités d'importance égale pour ce qui est d'améliorer globalement les programmes sociaux et les